

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
PRUNELLI DI FIUMORBU**

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

L'an deux mil quinze le onze décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre SIMEON de BUOCHBERG, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION 07/12/2015

Etaient présents : SIMEON DE BUOCHBERG Pierre ; ANGELI Alain ; MONDOLONI Ange Marie ; CHIODI Sandrine ; GRIMALDI Michel ; ROSSINI Jean ; SANTONI Marie-Josée ; DOMINICI René ; CASAMATTA ANDREANI Bernadette ; ROCCHI Maguy ; RUGGERI Aline ; OTTOMANI Sébastien ; IACOMETTI Stéphanie ; PAOLI Christian ; ROCCHI André ; OTTOMANI Jean François ; CARIA Sandra ; PIREDDA Albert. ; VILLARD ANGELI Dominique

Nombre de conseillers

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 22

Absents : 04

dont Représentés : 03

Etaient absents : GUIDICELLI Sébastien ; RIBES RUSAFÀ Régine ; SANTONI François ; MARTINETTI Jean Philippe.

Etaient représentés : SANTONI François était représenté par SIMEON de BUOCHBERG Pierre
RIBES RUSAFÀ Régine était représentée par ANDREANI Bernadette
MARTINETTI Jean-Philippe était représenté par ANGELI Alain

Secrétaire de séance : GRIMALDI Michel

N° DEL111215-12

OBJET : Remplacement de cinq luminaires au village : Avenant à la convention MDE du 20.03.2014.

Par délibération en date du 11 mars 2014, le conseil municipal a autorisé le maire à signer une Convention MDE (Maîtrise de la Demande d'Énergie) précisant les conditions techniques et financières, dans lesquelles s'effectuera la participation d'EDF à l'investissement dans le, ou les Equipements sis dans les locaux communaux, ou en extérieur sur le territoire communal. Cette convention a été signée le 20.02.2014.

Les travaux de création des gîtes au village sont bientôt terminés. Les cinq luminaires de la façade ont été retirés du fait de leur vétusté. Il convient de les remplacer. EDF propose de subventionner cette opération :

Remplacement de luminaires par des lanternes LED : aide financière de 300 euros par luminaires.

Le plan de financement est donc le suivant :

Acquisition de 5 lanternes (780 €) + 5 consoles (190 €) :	4 850 €
Dont financement EDF (5 X 300 €) :	1 500 €
Autofinancement :	3 350 €

.../...

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE**

PRUNELLI DI FIUMORBU

SEANCE DU 11 DECEMBRE 2015

**DEL111215-12
PAGE 2**

Le maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement et de l'autoriser à signer l'avenant à la convention MDE du 20/03/14 et tout document relatif à cette opération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

De procéder au remplacement de cinq lampadaires à Prunelli village par l'acquisition de 5 nouvelles lanternes LED et 5 consoles

D'en approuver le plan de financement suivant :

Acquisition de 5 lanternes (780 €) + 5 consoles (190 €) :	4 850 €
Dont financement EDF (5 X 300 €) :	1 500 €
Autofinancement :	3 350 €

D'autoriser le Maire à signer l'avenant à la convention MDE du 20/03/14 et tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,

